



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-septième session

187 EX/1

PARIS, le 27 septembre 2011
Original anglais/français

ORDRE DU JOUR

Point	Titre	Référence	Document
ORGANISATION ET QUESTIONS DE PROCÉDURE			
1	Ordre du jour, calendrier des travaux, rapport du Bureau et élection du Président du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales (ONG) et du Président de la Commission du programme et des relations extérieures ¹	Article 5 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	187 EX/1 Prov. Rev. 187 EX/2 187 EX/INF.1 Prov. Rev. 187 EX/INF.3
2	Approbation des procès-verbaux de la 186 ^e session	Article 23, paragraphe 3, du Règlement intérieur du Conseil exécutif	186 EX/SR.1-10
3	Rapport de la Directrice générale sur l'application de l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	Article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	187 EX/PRIV.1
	La Directrice générale traite avec les membres du Conseil exécutif certaines questions concernant les membres du personnel de la classe D-1 et de rang supérieur.		
POINTS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN RAPPORT			
4	Rapport de la Directrice générale sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale	Article VI.3 (b) de l'Acte constitutif <i>Multiplés décisions antérieures</i> ²	187 EX/4 Partie I (Annexe multilingue en ligne). 187 EX/INF.13 187 EX/INF.14 187 EX/4 Add

¹ Le sous-point concernant les élections des présidents du Comité sur les organisations non gouvernementales (ONG) et de la Commission du programme et des relations extérieures a été ajouté au point 1 conformément à l'article 16, paragraphe 3, du Règlement intérieur du Conseil exécutif et aux décisions 183 EX/9 et 5.

² 145 EX/Déc., 5.1 (I), 157 EX/Déc., 3.1 (I), 159 EX/Déc., 3.1.1 (I), 160 EX/Déc., 3.1.1 (I), 161 EX/Déc., 3.1.1 (I), 162 EX/Déc., 3.1.3, 166 EX/Déc., 3.1.1 (II), 169 EX/Déc., 4.1, 175 EX/Déc., 4 (II), 175 EX/Déc., 23, 176 EX/5 (V), 176 EX/Déc., 29, 177 EX/Déc., 25 (I).

Point	Titre	Référence	Document
4 (suite)	<p>Le document 187 EX/4 Partie I contient une appréciation stratégique globale, couvrant les dix-huit premiers mois de l'exercice en cours, de chacun des cinq grands programmes et de l'ISU. Il présente également de brèves appréciations stratégiques des progrès accomplis en vue de la réalisation des résultats escomptés du 35 C/5, y compris les réalisations obtenues par le recours à des ressources extrabudgétaires. Il est complété par un rapport en ligne détaillé sur les activités. Par sa nature même, ce document n'a pas d'incidences administratives ni financières.</p> <p>Le document 186 EX/4 Partie II rend compte, conformément à la Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011, des ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2010-2011 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus ; des virements de crédits du Titre IV du budget proposés afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services ainsi que d'autres besoins de financement urgents ; des virements de crédits de la réserve pour les reclassements et les promotions au mérite proposés afin de couvrir les coûts correspondants et d'autres besoins de financement urgents. Il présente également le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2010-2011 au 30 juin 2011. Le document 187 EX/INF.9 contient le tableau analytique des dépenses selon leur nature pour les Titres II.A et B.</p> <p>Décision proposée : prendre note des crédits additionnels reçus et des ajustements budgétaires opérés en conséquence sur certains articles budgétaires et approuver les virements du Titre IV et de la réserve pour les reclassements/promotions au mérite aux Titres I à III du budget.</p>	<p>34 C/Rés., 89 179 EX/Déc., 4 et 21 180 EX/Déc., 4 (I) 181 EX/Déc., 4 (I), 23 182 EX/Déc., 4 (I), 6 (II) et 26 (II) 35 C/Rés., 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 19, 20, 21, 34, 40, 61, 65, 66, 68, 70, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 106 184 EX/Déc., 4 184 EX/Déc., 4 (I.B) et 167 EX/Déc., 8.1 (<i>Contribution de l'UNESCO aux politiques et activités opérationnelles de coopération pour le développement au sein du système des Nations Unies</i>) 186 EX/Déc., 4 (I)</p> <p>186 EX/Déc., 4 (II) (<i>Tableau analytique des dépenses selon leur nature</i>)</p>	<p>187 EX/4 Partie II 187 EX/INF.9</p>
5 ³	<p>Rapport de la Directrice générale sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures</p> <p><i>L'UNESCO et l'action mondiale pour faire face au changement climatique</i></p> <p><i>Mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO relative aux droits de l'homme (2003) et de la Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée</i></p>	<p>169 EX/Déc., 4.3 et 175 EX/Déc., 23</p> <p>179 EX/Déc., 15</p> <p>185 EX/Déc., 6 (I)</p>	<p>187 EX/5</p>

3

« Gestion des ressources et activités extrabudgétaires et politique de recouvrement des coûts » : cette question est traitée dans le document 187 EX/6 Partie XII.

Point	Titre	Référence	Document
5 (suite)	<i>Progrès accomplis dans la mise en œuvre du partenariat stratégique pour l'opérationnalisation du Consortium sur la science, la technologie et l'innovation pour le Sud (COSTIS)</i>	185 EX/Déc., 45	
	<i>Mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 186 EX/5 relative à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem</i>	35 C/Rés., 49 186 EX/Déc., 5 (II)	
	<i>Suivi des recommandations du Commissaire aux comptes : procédures de recrutement et de cessation de service⁴</i>	186 EX/Déc., 30 (IV)	
6 ⁵	Rapports de la Directrice générale sur des questions spécifiques		
	Questions relatives au programme		
	Mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)	177 EX/Déc., 9 184 EX/Déc., 11 186 EX/Déc., 6 (III)	187 EX/6 Partie I
	La Directrice générale rend compte des progrès accomplis aux niveaux mondial et régional, et dans une perspective intersectorielle, dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014).		
	Décision proposée : inviter la Directrice générale à poursuivre ses efforts pour promouvoir l'EDD et la DEDD ainsi qu'à mobiliser les États membres et d'autres parties prenantes pour qu'ils contribuent aux préparatifs de la conférence de fin de Décennie en 2014.		
	Institutions culturelles et éducatives en Iraq	185 EX/Déc., 35	187 EX/6 Partie II
	Ce document récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 182 ^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'assistance fournie à l'Iraq.		
	Décision proposée : encourager l'UNESCO à continuer de soutenir le Gouvernement iraquien dans la mise en œuvre de ses programmes relatifs à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux médias ; inviter les donateurs à maintenir leur financement au moyen de fonds-en-dépôt constitués dans le cadre du PNUAD ; inviter la Directrice générale à présenter un nouveau rapport à la 190 ^e session du Conseil exécutif.		

⁴ Ce point renvoie au point 34, qui a été reporté.

⁵ Le sous-point 6, Partie V « Promotion de la coopération Sud-Sud : partenariat stratégique pour l'opérationnalisation du Consortium sur la science, la technologie et l'innovation pour le Sud (COSTIS) » est traité sous le point 5.

Point	Titre	Référence	Document
6 (suite)	<p>Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)</p>	186 EX/Déc., 43	187 EX/6 Partie III
	<p>La Directrice générale rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et présente une analyse de la coopération mise en place avec les autres partenaires, une évaluation des ressources internes et externes mobilisées, et un calendrier de mise en œuvre de la stratégie pour l'EFTP d'ici à 2015.</p>		
	<p>Décision proposée : prier la Directrice générale de présenter au Conseil à sa 191^e session les conclusions du suivi et de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EFTP.</p>		
	<p>Contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)</p>	185 EX/Déc., 41	187 EX/6 Partie IV
	<p>Ce document rend compte de la contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.</p>		
	<p>Décision proposée : prendre note des efforts déployés par la Directrice générale pour faire en sorte que la contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice, coordonnée par la plateforme intersectorielle concernée, se poursuive dans tous les grands programmes, au Siège et hors Siège.</p>		
	<p>Coopération entre l'UNESCO et le Réseau mondial de géoparc</p>	186 EX/Déc., 41	187 EX/6 Partie VI
	<p>La Directrice générale rend compte des progrès réalisés depuis 11 ans dans les activités de l'UNESCO relatives aux géoparc ainsi que de la coopération établie depuis sept ans avec le Réseau mondial de géoparc.</p>		
	<p>Décision proposée : recommander à la Conférence générale de prier la Directrice générale de continuer à améliorer la coopération entre l'UNESCO et le Réseau mondial de géoparc ainsi que d'étudier la possibilité de prendre des mesures en vue de la création officielle d'un programme international de l'UNESCO relatif aux géoparc et, à cette fin, de mettre en place un groupe de travail ad hoc, et de faire rapport au Conseil exécutif à sa 190^e session.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
6 (suite)	Questions relatives aux évaluations		
	Évaluations achevées au cours de l'exercice 2010-2011	35 C/5 182 EX/Déc., 24 (I) 185 EX/Déc., 6 (IV)	187 EX/6 Partie VII
	Ce document rend brièvement compte des évaluations achevées récemment.	186 EX/Déc., 6 (VI)	
	Décision proposée : inviter la Directrice générale à mettre en œuvre les recommandations qui n'appellent aucune décision de la part du Conseil exécutif et/ou de la Conférence générale.		
	Questions financières		
	Avantages, inconvénients et incidences pratiques du maintien du principe du dollar constant ⁶	185 EX/Déc., 17	187 EX/6 Partie XI
	Aucune décision n'est proposée.		
	Questions relatives à la gestion		
	Mise en œuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence	177 EX/Déc., 56 35 C/Rés., 67 185 EX/Déc., 6 (VII)	187 EX/6 Partie VIII
	La Directrice générale présente et analyse les résultats attendus de la mise en œuvre du Programme de participation (PP). Les listes des demandes approuvées au titre du Programme de participation et de l'aide d'urgence, y compris celles provenant d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales sont disponibles en ligne.		
	Décision proposée : des efforts constants et durables sont à fournir en vue d'une prochaine révision des procédures qui régissent le Programme de participation.		

⁶ Cette question est désormais traitée dans le document 186 EX/6 Partie XI au lieu d'être traitée sous le point 15, comme initialement proposé.

Point	Titre	Référence	Document
6 (suite)	<p>Rapport d'étape sur la gestion des ressources et activités extrabudgétaires et sur la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts⁷</p>	185 EX/Déc., 6 (VI)	187 EX/6 Partie XII
	<p>Ce document contient un rapport d'étape de la Directrice générale sur la gestion des ressources et activités extrabudgétaires. Il comprend une mise à jour relative à la programmation des activités extrabudgétaires au titre du Programme additionnel complémentaire (CAP) (35 C/5 CAP), à la mobilisation des ressources ainsi qu'à l'exécution et au suivi des activités extrabudgétaires. Le rapport donne également des informations actualisées sur la politique de recouvrement des coûts. L'annexe contient la Stratégie de l'UNESCO relative à la coopération avec le secteur privé.</p> <p>Décision proposée : prier la Directrice générale de lui faire rapport, à sa 190^e session, sur l'évolution de la gestion des ressources et activités extrabudgétaires au Siège et hors Siège, y compris la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts et de la stratégie relative à la coopération avec le secteur privé.</p>		
	<p>Ressources humaines</p>		
	<p>Répartition géographique et équilibre entre les sexes au sein du personnel du Secrétariat</p> <p>Ce document contient des informations sur la répartition géographique du personnel au niveau global et au niveau des pays, ainsi qu'un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'amélioration de la répartition géographique au sein du Secrétariat et sur l'équilibre entre les sexes aux postes de direction au 1^{er} juin 2011.</p>	<p>170 EX/Déc., 7.5 182 EX/Déc., 41 35 C/Rés., 93 186 EX/Déc., 6 (IX)</p>	<p>187 EX/6 Partie IX et Corr. et Add. 187 EX/INF.8</p>
	<p>Décision proposée : inviter la Directrice générale à lui présenter à sa 190^e session une note d'information et un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'amélioration de la répartition géographique au sein du Secrétariat (2010-2015), ainsi qu'un rapport d'étape sur le Plan d'action de l'UNESCO pour la parité entre les sexes, et à lui soumettre un rapport complet à sa 192^e session.</p>		

⁷ Cette question figurait précédemment sous le point 5.

Point	Titre	Référence	Document
6 (suite)	<p>Stratégie relative à la gestion des ressources humaines : mise à jour du plan d'action (2011-2016)</p> <p>Ce document présente une version consolidée de la stratégie relative à la gestion des ressources humaines pour 2011-2016. Celle-ci vise à faire en sorte que l'Organisation dispose d'un effectif capable, qualifié et motivé pour permettre une exécution efficace du programme en réponse aux besoins des États membres.</p> <p>Décision proposée : approuver la stratégie relative à la gestion des ressources humaines et inviter la Directrice générale à la mettre en œuvre, compte tenu de la stratégie et des programmes de l'Organisation et dans les limites des budgets futurs ; inviter en outre la Directrice générale à lui présenter un premier examen des progrès concernant la stratégie, à sa 189^e session, puis tous les deux ans par la suite.</p>	186 EX/Déc., 25	187 EX/6 Partie X
7	<p>Rapports des organes directeurs des programmes intergouvernementaux et des instituts de catégorie 1 de l'UNESCO</p>	30 C/Rés., 8 Article IV (6) des Statuts	187 EX/7 Partie I
	<p>Rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) sur les activités de l'Institut en 2010-2011</p> <p>Le Conseil d'administration de l'IIRCA soumet au Conseil exécutif et à la Conférence générale le rapport sur les activités de l'Institut pour 2010-2011 destinées à renforcer les capacités nationales dans le cadre de la politique générale de l'UNESCO et plus particulièrement au regard du Cadre d'action de Dakar.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>		
	<p>Rapports sur la mise en œuvre du Programme Information pour tous (PIPT) (2010-2011)</p> <p>Conformément aux Statuts du Conseil intergouvernemental du PIPT, la Directrice générale présente à la Conférence générale, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur la mise en œuvre du Programme, ainsi que le rapport du Conseil intergouvernemental sur ses activités (inclus dans le rapport à la Conférence générale 36 C/REP/16).</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>	160 EX/Déc., 3.6.1 (Article 10 des Statuts du Conseil intergouvernemental)	187 EX/7 Partie II

Point	Titre	Référence	Document
-------	-------	-----------	----------

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

8	Rapports de la Directrice générale sur l'Éducation pour tous (EPT)		
	Rapport sur le rôle de l'UNESCO en tant que coordonnatrice et chef de file de l'Éducation pour tous (EPT) à l'échelle mondiale	186 EX/Déc., 40	187 EX/8 Partie I
	La Directrice générale informe le Conseil exécutif de la nouvelle architecture du mécanisme de coordination de l'EPT, mettant en lumière le rôle de l'UNESCO en tant que coordonnatrice et chef de file de l'EPT à l'échelle mondiale.		
	Décision proposée : demander instamment à la Directrice générale de mettre le nouveau mécanisme en place d'ici la fin de 2011.		
	Rapport du Groupe consultatif d'experts sur la conversion de la dette et les approches novatrices du financement de l'éducation	186 EX/Déc., 6 (II)	187 EX/8 Partie II
	La Directrice générale rend compte des conclusions du Groupe consultatif d'experts sur la conversion de la dette et les approches novatrices du financement de l'éducation, ainsi que de la situation du Compte spécial.		
	Décision proposée : demander à la Directrice générale de rendre compte à la Conférence générale, à sa 37 ^e session, de la situation du Compte spécial et des activités réalisées grâce à ses fonds.		
9 ⁸			
10	Projet révisé de stratégie relatif à la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques	186 EX/Déc., 13	187 EX/10
	Ce document présente un projet révisé de stratégie indiquant comment l'UNESCO pourrait contribuer plus activement à promouvoir l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques.		
	Décision proposée : approuver le projet révisé de stratégie et le soumettre à l'examen de la Conférence générale à sa 36 ^e session.		

⁸ Le point 9 « Invitations à la Conférence internationale d'États en vue de la révision de la Convention régionale de 1981 sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique » a été retiré dans l'attente d'une décision concernant le point 47 dont l'examen a été reporté.

Point	Titre	Référence	Document
11	Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 186 EX/11	35 C/Rés., 49 186 EX/Déc., 11	187 EX/11
	<p>Ce document est soumis en application de la décision 186 EX/11, par laquelle le Conseil exécutif a demandé un rapport sur la suite donnée à cette question, et rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que d'autres projets relatifs à la Vieille Ville de Jérusalem, tous financés principalement par des contributions volontaires extrabudgétaires.</p> <p>La décision relative à ce point sera présentée séparément.</p>		
12	Mise en œuvre de la décision 186 EX/12 sur « les deux sites palestiniens d'Al-Haram Al-Ibrahimi/Tombeau des Patriarches à Al-Khalil/Hébron et de la Mosquée Bilal bin Rabah/Tombe de Rachel à Bethléem »	185 EX/Déc., 12	187 EX/12
	<p>Ce document est soumis en application de la décision 186 EX/12, par laquelle le Conseil exécutif a demandé un rapport sur la suite donnée à cette question.</p> <p>La décision relative à ce point sera présentée séparément.</p>		
13	Proclamation d'une Journée mondiale de la radio	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/13
	<p>La Directrice générale rend compte de l'étude de faisabilité réalisée à la demande de l'Espagne.</p> <p>Décision proposée : recommander à la Conférence générale, à sa 36^e session, de proclamer une Journée mondiale de la radio qui serait célébrée le 13 février.</p>		
	Instituts et centres		
14 ⁹ 10	Instituts et centres de catégorie 2	35 C/Rés., 103	
	<p>Le Conseil exécutif examine la création d'un institut ou centre de catégorie 2 sur la base d'une étude de faisabilité réalisée par la Directrice générale. Cette dernière fait rapport sur l'étude de faisabilité et présente un projet d'accord.</p>		

⁹ Les sous-points 14 Parties III à X ont été ajoutés à l'ordre du jour provisoire.

¹⁰ L'examen du sous-point 14 Partie VII, « Proposition concernant la création, à Langfang (Chine), d'un centre international sur la géochimie à l'échelle mondiale », a été reporté.

Point	Titre	Référence	Document
14 (suite)	Proposition concernant la création à Marrakech (Maroc) d'un centre régional des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/14 Partie I
	Proposition concernant la création à Sao Paulo (Brésil) d'un centre régional d'études pour le développement de la société de l'information	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/14 Partie II et Corr.
	Proposition concernant la création à Măgurele-Bucarest (Roumanie) d'un centre international de formation et de recherche avancées en physique	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/14 Partie III
	Proposition concernant la création à Doha (Qatar) d'un Centre régional pour l'art contemporain	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/14 Partie IV
	Proposition concernant la transformation de l'Institut des sciences de l'information (IZUM) de Maribor (Slovénie) en IZUM - Centre régional pour les systèmes de bibliothèques et d'information et les systèmes d'information sur les recherches en cours	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/14 Partie V
	Proposition concernant la création, au Soudan, d'un centre régional sur le développement des capacités et la recherche en matière de récupération de l'eau	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/14 Partie VI
	Proposition concernant la création, en Espagne, d'un centre international sur l'art rupestre et la Convention du patrimoine mondial	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/14 Partie VIII
	Proposition concernant la création, à Belgrade (Serbie), d'un centre sur l'eau pour le développement durable et l'adaptation au changement climatique	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/14 Partie IX
	Ce document présente une procédure spéciale qui permettrait d'accélérer le traitement, dans le cadre de la procédure en vigueur à l'UNESCO pour les centres de catégorie 2, de la proposition du Gouvernement serbe concernant la création sur son territoire d'un centre sur « l'eau pour le développement durable et l'adaptation au changement climatique », en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, à l'Institut Jaroslav Černi pour le développement des ressources en eau en Serbie.		

Point	Titre	Référence	Document
14 (suite)	<p>Décision proposée : recommander à la Conférence générale, à sa 36^e session, d'autoriser le Conseil exécutif, à sa 190^e session, à se prononcer en son nom sur la demande de classement du « centre sur l'eau pour le développement durable et l'adaptation au changement climatique », à l'Institut Jaroslav Černi de développement des ressources en eau (Serbie), en tant que centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO, et d'autoriser également la Directrice générale à signer avec le Gouvernement serbe l'accord correspondant, concernant la création du centre en cas de décision favorable.</p> <p>Proposition concernant la création, à l'Université Rutgers, Université d'État du New Jersey (États-Unis d'Amérique), d'un institut international pour la paix</p>	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/14 Partie X
PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2012-2013 (36 C/5)			
15	<p>Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) et recommandations du Conseil exécutif</p> <p>Après avoir examiné le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) présenté par la Directrice générale, le Conseil exécutif a adopté ses observations et recommandations sur ce document dans sa décision 186 EX/15 qui est devenue le document 36 C/6.</p> <p>Dans ce document, le Conseil exécutif a pris note du plafond budgétaire de 685,7 millions de dollars proposé par la Directrice générale, soit un scénario de croissance réelle zéro (CRZ), ainsi que des techniques de budgétisation. Le Conseil a en outre prié la Directrice générale de lui présenter, à sa 187^e session, une option budgétaire alternative sur la base du plafond de 653 millions de dollars, soit une croissance nominale zéro (CNZ), pour pouvoir comparer avec la version actuelle du projet de budget, qui tienne compte des délibérations sur cette question tenues à la 186^e session, du ralentissement actuel de l'économie mondiale et des efforts consentis par l'ONU pour réduire son propre budget.</p>	<p>Articles V.B.6 (a) et VI de l'Acte constitutif</p> <p>Articles 3.4, 3.6 et 3.7 du Règlement financier</p> <p>Articles 80 et 81 du Règlement intérieur de la Conférence générale</p> <p>186 EX/Déc., 15 (I) <i>(Programme d'action intersectoriel consolidé pour une culture de la paix et de la non-violence)</i></p> <p>186 EX/Déc., 15 (II) <i>(Option budgétaire alternative)</i></p> <p>186 EX/Déc., 4 (I)</p> <p>186 EX/Déc., 13</p> <p>186 EX/Déc., 40</p>	<p>36 C/5 Projet</p> <p>Volume 1 : Projets de résolution 2012-2013</p> <p>Volume 2 : Projet de programme et de budget pour 2012-2013</p> <p>Note technique et annexes</p> <p>Projet d'addendum</p> <p>Volume 1 : Projets de résolution 2012-2013</p> <p>Volume 2 : Projet de programme et de budget pour 2012-2013</p> <p>Note technique et annexes</p> <p>187 EX/INF.14</p>

Point	Titre	Référence	Document
15 (suite)	<p>En conséquence, la Directrice générale soumet au Conseil le projet de 36 C/5 Add., avec ses deux volumes et la note technique qui l'accompagne.</p> <p>Conformément à la décision 186 EX/15 adoptée par le Conseil exécutif (36 C/6), l'addendum au Volume 1, dans lequel figure un ensemble complet de projets de résolution proposés pour adoption par la Conférence générale à sa 36^e session, présente, pour chaque projet de résolution, des montants budgétaires révisés en fonction de l'enveloppe budgétaire du scénario CNZ et apporte, le cas échéant, des adaptations. L'addendum au Volume 2 présente, pour chaque titre du programme et budget, la ventilation du budget et les allocations de crédits aux axes d'action, à la fois globalement et de façon détaillée, ainsi que les ajustements programmatiques proposés pour les stratégies et les objectifs, les axes d'action et les résultats escomptés, les indicateurs de performance et les indicateurs de référence correspondant au scénario CNZ. La « Note technique et Annexes » contient des tableaux statistiques présentant des données budgétaires détaillées relatives à l'option CNZ.</p> <p>Le Conseil exécutif voudra peut-être adopter une décision recommandant un plafond budgétaire donné pour le 36 C/5 à la Conférence générale et transmettre à celle-ci cette recommandation, ainsi que toute autre observation pertinente, dans un addendum au document 36 C/6.</p>		
<p>MÉTHODES DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION</p>			
16 ¹¹	Rapports du Conseil exécutif sur ses activités et sur l'exécution du programme		
	Activités en 2010-2011 y compris ses méthodes de travail	30 C/Rés., 81 156 EX/Déc., 5.5 33 C/Rés., 78 33 C/Rés., 92 180 EX/Déc., 26 186 EX/Déc., 17 (I (IV))	187 EX/16 Partie I Rev.
	Exécution du Programme et budget en cours (35 C/5) avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (36 C/3)	33 C/Rés., 78 33 C/Rés., 92 180 EX/Déc., 25 181 EX/Déc., 23 182 EX/Déc., 26	187 EX/16 Partie II

¹¹ Le sous-point 16, Partie III, relatif à la Stratégie de décentralisation conforme à l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies est traité sous le point 17, Partie II.

Point	Titre	Référence	Document
16 (suite)	Gestion des ressources et activités extrabudgétaires	35 C/Rés., 85	187 EX/16 Partie III
17	Suivi de l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO		
	<p>Rapport de la Directrice générale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi par le Conseil exécutif</p> <p>Ce document rend brièvement compte des progrès accomplis concernant le suivi de l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO.</p> <p>Décision proposée : prendre note avec satisfaction des progrès accomplis par le Secrétariat dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail ad hoc et du plan d'action de la Directrice générale concernant les aspects opérationnels de l'Évaluation externe indépendante, et prier la Directrice générale de lui rendre compte, à sa 189^e session, des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations et des actions prévues dans le document 186 EX/17, Parties I et II, respectivement.</p>	186 EX/Déc., 17 (I, II)	187 EX/17 Partie I 187 EX/INF.11
	<p>Rapport de la Directrice générale sur les modalités d'introduction des changements dans le cycle de programmation de l'UNESCO par rapport à l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies</p> <p>Ce document rend compte des modalités d'introduction, dans les cycles de programmation du C/4 et du C/5, des changements que le Conseil exécutif, à sa 186^e session, avait recommandés à la Conférence générale dans le cadre de la synchronisation avec l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.</p> <p>Décision proposée : réaffirmer, à l'intention de la Conférence générale, les recommandations du Conseil exécutif concernant la modification des cycles de programmation du C/4 et du C/5, conformément à la décision 186 EX/17 Partie III, et demander que ce rapport soit porté à l'attention de la Conférence générale pour l'éclairer dans ses décisions.</p>	35 C/Rés., 82 (II) 35 C/Rés., 107 (I) 186 EX/Déc., 17	187 EX/17 Partie II

Point	Titre	Référence	Document
17 (suite)	<p>Examen du processus de consultation sur le C/4 et le C/5</p> <p>Le document expose la proposition de la Directrice générale concernant un nouveau processus de consultation sur le C/4 et le C/5</p> <p>Décision proposée : recommander à la Conférence générale le nouveau processus de consultation sur le C/4 et le C/5 proposé par la Directrice générale, y compris l'introduction d'une approche quantitative et qualitative du questionnaire, et la diffusion des résultats du questionnaire avant les consultations régionales</p>	35 C/Rés., 1 35 C/Rés., 107 (I) 186 EX/Déc., 17	187 EX/17 Partie III et Add.
	<p>Projet de cadre directeur pour les partenariats stratégiques : vers une stratégie de l'UNESCO pour les partenariats</p> <p>Ce document contient les éléments d'une future stratégie globale pour les partenariats conformément à la décision adoptée par le Conseil exécutif à sa 186^e session. Ce projet de stratégie devrait être encore affiné sur la base des discussions qui auront lieu à la 187^e session.</p> <p>Décision proposée : inviter la Directrice générale à affiner la déclaration d'ensemble sur les partenariats à la lumière des discussions du Conseil à sa 187^e session, à la développer et à compléter avec des stratégies distinctes de coopération avec le secteur privé (annexe au document), les sociétés de médias, la société civile/les ONG, les parlementaires, les écoles associées, les chaires UNESCO et d'autres partenaires ; inviter en outre la Directrice générale à lui présenter, à sa 189^e session, un rapport contenant la stratégie globale et un cadre d'obligation redditionnelle.</p>	186 EX/Déc., 17 (I (V))	187 EX/17 Partie IV
QUESTIONS RELATIVES AUX NORMES, STATUTS ET RÈGLEMENTS			
18	<p>Examen des communications transmises au Comité sur les conventions et recommandations en exécution de la décision 104 EX/3.3, et rapport du Comité à ce sujet</p> <p>Conformément à sa décision 104 EX/3.3 adoptée en 1978, qui définit la procédure pour l'examen des communications reçues par l'Organisation et relatives à des cas et des questions concernant l'exercice des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, le Conseil est invité à examiner, en séance privée, le rapport du Comité CR à ce sujet.</p>	104 EX/Déc., 3.3	187 EX/CR/HR et Addenda

Point	Titre	Référence	Document
19	<p>Protocole instituant une Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement : candidatures et rapport du Comité sur les conventions et recommandations à ce sujet</p> <p>La Directrice générale communique au Conseil exécutif la liste des personnes présentées par les États parties au Protocole susmentionné en vue de l'élection de six membres de la Commission de conciliation et de bons offices par la Conférence générale, à sa 36^e session.</p> <p>Décision proposée : transmettre à la Conférence générale la liste des personnes présentées, avec les suggestions qu'il pourrait estimer utiles.</p>	12 C/Rés., Partie B.I, Articles 2, 3 et 5 du Protocole	187 EX/19 et Add. et Corr.
20 ¹²	<p>Application des instruments normatifs</p> <p>Suivi général</p> <p>Le présent document contient un rapport global sur la mise œuvre des conventions et recommandations dont le Comité CR est chargé d'assurer le suivi, en particulier sur la situation au regard de la ratification des conventions et sur les mesures prises par le Secrétariat afin d'avancer dans l'application de ces instruments.</p> <p>Décision proposée : prier la Directrice générale de veiller à la mise en œuvre par les secteurs de programme des nouvelles procédures adoptées par le Conseil exécutif, à sa 177^e session, concernant l'application des 3 conventions et 11 recommandations concernées.</p> <p>Application de la Recommandation sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur (1993)</p> <p>La Directrice générale présente un rapport sur le suivi de la Recommandation de 1993 sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur</p> <p>Décision proposée : prier la Directrice générale de promouvoir le développement d'infrastructures efficaces pour la mise en œuvre de la Recommandation de 1993 par le biais des six conventions et de continuer à accorder un caractère prioritaire au suivi de la Recommandation.</p>	<p>182 EX/Déc., 31 185 EX/Déc., 23 (I) 184 EX/Déc., 31 186 EX/Déc., 19</p> <p>184 EX/Déc., 20 (Annexe) 185 EX/Déc., 23 (II) 186 EX/Déc., 19 (III)</p>	<p>187 EX/20 Partie I 187 EX/INF.4 (Rapport global de la Directrice générale sur les instruments normatifs de l'UNESCO)</p> <p>187 EX/20 Partie II</p>

12

Le sous-point 20, Partie V, « Application de la Recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques (1974) », a été reporté à la 189^e session pour permettre l'établissement d'un rapport plus substantiel.

Point	Titre	Référence	Document
20 (suite)	Application de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)	184 EX/Déc., 20 184 EX/Déc., 25	187 EX/20 Partie III
	<p>La Directrice générale présente au Conseil exécutif un rapport sur les mesures prises au sujet de la mise en œuvre de la Convention en vue de la transmission à la 36^e session de la Conférence générale de ce rapport accompagné des observations du Conseil. Le document fournit le cadre général de ce rapport dont l'annexe I présente une synthèse générale des 45 rapports reçus.</p> <p>Décision proposée : le Conseil exécutif est invité à prendre note des informations fournies par le Secrétariat et les États membres et à encourager la ratification et la mise en œuvre de la Convention de 1970.</p>		
	Application de la Convention de 1989 sur l'enseignement technique et professionnel (EFTP) et de la Recommandation révisée concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (2001)	184 EX/Déc., 20	187 EX/20 Partie IV
	<p>La Directrice générale présente la synthèse de l'étude indépendante sur l'impact des deux instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à l'enseignement et la formation techniques et professionnels. L'étude propose deux scénarios pour aller de l'avant.</p> <p>Décision proposée : prier la Directrice générale d'inclure dans les travaux préparatoires du prochain congrès sur l'EFTP, une discussion sur les deux instruments normatifs.</p>		
	Application de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes (1976)	184 EX/Déc., 20	187 EX/20 Partie VI
	<p>La Directrice générale présente un rapport sur le suivi de la Recommandation de 1976 relative au développement de l'éducation des adultes (Recommandation de Nairobi).</p> <p>Décision proposée : prier la Directrice générale d'envisager le réexamen et l'actualisation de la Recommandation de Nairobi et de soumettre un plan d'action pour ce réexamen au Conseil exécutif à sa 189^e session.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
20 (suite)	<p>Application de la Recommandation relative à la condition de l'artiste (1980)</p> <p>La Directrice générale fait rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste.</p> <p>Décision proposée : demander à la Directrice générale de transmettre ce rapport à la Conférence générale, à sa 36^e session, accompagné des commentaires et observations que le Conseil aura formulés à sa 187^e session.</p>	184 EX/Déc., 20	187 EX/20 Partie VII
21	<p>Rapport de la onzième réunion du Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation</p> <p>Le Groupe conjoint d'experts UNESCO(CR)/ECOSOC(CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation soumet au Conseil exécutif un rapport sur sa onzième réunion dont les objectifs étaient de faire le point sur les travaux du Groupe conjoint d'experts, de définir les méthodes de travail à appliquer à l'avenir et d'adopter un plan d'activités pour les deux prochaines années.</p> <p>Décision proposée : demander à la Directrice générale de prendre des mesures appropriées pour donner suite aux recommandations du Groupe conjoint d'experts et demander au Groupe conjoint d'experts de lui présenter un rapport à sa 190^e session.</p>	184 EX/Déc., 23	187 EX/21 et Corr.
22	<p>Projet d'amendements aux Statuts du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)</p> <p>La Directrice générale soumet au Conseil exécutif, pour examen, un projet d'amendements aux Statuts du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC). Le document tient compte des résultats des débats tenus lors de la 186^e session et des consultations organisées avec les groupes régionaux.</p> <p>Décision proposée : approuver les amendements aux Statuts du Fonds et prier la Directrice générale de transmettre les Statuts du Fonds à la Conférence générale à sa 36^e session en vue de leur éventuelle adoption.</p>	186 EX/Déc., 6 (V) 186 EX/Déc., 39	187 EX/22 (<i>et Corr. en anglais, français et russe seulement</i>)

Point	Titre	Référence	Document
23	<p>Étude préliminaire concernant les aspects techniques et juridiques liés à l'opportunité d'un instrument normatif sur la préservation du patrimoine et le développement durable du tourisme</p> <p>La Directrice générale présente au Conseil exécutif une proposition concernant un instrument normatif sur la préservation du patrimoine et le développement durable du tourisme, cette question pressante n'étant pas traitée de manière systématique dans les décisions et recommandations en vigueur.</p> <p>Décision proposée : reporter la décision finale sur cette proposition à sa 191^e session, afin de permettre aux États membres d'engager de nouvelles consultations en tenant compte notamment du débat tenu à la présente session, et inscrire cette question à l'ordre du jour de la 191^e session (avril/mai 2013).</p>	186 EX/Déc., 20	187 EX/23
24 ¹³	<p>Révision des Statuts du Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et des Statuts du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère</p> <p>La Directrice générale présente les versions mises à jour des Statuts telle qu'établies par le Conseil international de coordination (CIC) du MAB à sa 23^e session afin de permettre au Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et à son Réseau mondial de réserves de biosphère de relever les nouveaux défis nés du changement climatique, de la perte de plus en plus rapide de biodiversité et de l'urbanisation galopante.</p> <p>Décision proposée : approuver les amendements proposés aux Statuts du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère et recommander à la Conférence générale d'approuver les amendements proposés aux Statuts du Conseil international de coordination du Programme MAB, tels qu'ils figurent dans le document 187 EX/24.</p>	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/24

¹³ Le point 24 a été modifié pour y inclure également la révision des statuts concernant les réserves de biosphère.

Point	Titre	Référence	Document
25	<p>Révision des Statuts du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS)</p> <p>La Directrice générale rend compte des progrès accomplis dans la révision des Statuts du Comité, présentés au Conseil exécutif pour examen.</p> <p>Décision proposée : recommander à la Conférence générale d'approuver les amendements proposés aux Statuts du Comité tels qu'ils figurent à l'annexe du document 36 C/22.</p>	35 C/Rés., 39	187 EX/25
CONFÉRENCE GÉNÉRALE			
26	Préparation de la 36 ^e session de la Conférence générale	<p>Ordre du jour provisoire révisé de la 36^e session de la Conférence générale</p> <p>Il appartient au Conseil exécutif de préparer l'ordre du jour provisoire révisé de la Conférence générale sur la base de l'ordre du jour provisoire (36 C/1 Prov.) ainsi que la liste de questions supplémentaires établie conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Conférence générale. Les questions dont l'inscription résulte de décisions prises par le Conseil à sa 187^e session seront également et automatiquement inscrites à l'ordre du jour provisoire révisé.</p>	<p>Paragraphe 6 (a) de l'article V.B de l'Acte constitutif</p> <p>Articles 12 et 13 du Règlement intérieur de la Conférence générale</p> <p>33 C/Rés., 92</p> <p>35 C/Rés., 99 (II)</p> <p>186 EX/Déc., 20</p> <p>186 EX/Déc., 22 (I)</p>
	<p>Addendum au projet de plan pour l'organisation des travaux de la 36^e session de la Conférence générale</p> <p>La Directrice générale présente au Conseil exécutif des propositions concernant l'inscription de questions supplémentaires à l'ordre du jour des différents organes subsidiaires de la Conférence générale.</p>	<p>Paragraphe 6 (a) de l'article V.B de l'Acte constitutif</p> <p>Articles 12 et 13 du Règlement intérieur de la Conférence générale</p> <p>33 C/Rés., 92</p> <p>35 C/Rés., 99 (I)</p> <p>186 EX/Déc., 22 (II)</p>	187 EX/26 Partie II
	<p>Lieu de la 37^e session de la Conférence générale</p> <p>L'article 2 du Règlement intérieur de la Conférence générale dispose que sur proposition du Conseil exécutif, la Conférence générale fixe, au cours de sa session ordinaire, le lieu de la session suivante. Tout État membre peut inviter la Conférence générale à se réunir sur son territoire. Ces invitations sont transmises au Directeur général au moins six semaines avant l'ouverture de la session en cours (article 3).</p> <p>Décision proposée : faire ses recommandations à la Conférence générale concernant le lieu de la 37^e session de la Conférence générale (2013) sur la base des informations figurant dans le document 187 EX/26 Partie III.</p>	<p>Articles 2 et 3 du Règlement intérieur de la Conférence générale</p>	187 EX/26 Partie III

Point	Titre	Référence	Document
26 (suite)	<p>Présentation de candidatures aux postes de président et de vice-présidents de la 36^e session de la Conférence générale</p> <p>En application de l'article 29 de son Règlement intérieur, la Conférence générale élit, à chaque session ordinaire, un président et un nombre de vice-présidents ne dépassant pas trente-six, sur proposition du Comité des candidatures. Conformément à l'article 35, le Comité soumettra la liste des candidats aux postes de président et de vice-présidents de la 36^e session après avoir pris connaissance du rapport du Conseil exécutif à ce sujet.</p> <p>Décision proposée : établir les recommandations qu'il adressera à la Conférence générale sur les candidatures aux postes de président et de vice-présidents de la 36^e session.</p>	Articles 26, 29 et 35 du Règlement intérieur de la Conférence générale	187 EX/INF.5
	<p>Admission à la 36^e session de la Conférence générale d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales autres que celles qui entretiennent des relations formelles et opérationnelles avec l'UNESCO</p> <p>Le Directrice générale soumet à l'approbation du Conseil exécutif la liste des organisations non gouvernementales autres que celles qui entretiennent des relations formelles et opérationnelles avec l'UNESCO ayant exprimé le souhait de se faire représenter à la 36^e session de la Conférence générale.</p> <p>Décision proposée : inviter à formuler une recommandation à la 36^e session de la Conférence générale concernant l'admission à cette même session des organisations non gouvernementales qui n'entretiennent pas de relations officielles et dont les noms figurent en annexe I du document.</p>	Article 7 du Règlement intérieur de la Conférence générale 186 EX/Déc., 22 (III)	187 EX/26 Partie IV

QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

Questions financières

27	<p>Rapport financier et états financiers vérifiés et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et Rapport du Commissaire aux comptes</p> <p>La Directrice générale soumet le rapport du Commissaire aux comptes et les états financiers vérifiés et consolidés, ainsi que son rapport concernant les comptes de l'UNESCO pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2010.</p>	Article 12.10 du Règlement financier 185 EX/Déc., 25	
----	--	---	--

Point	Titre	Référence	Document
27 (suite)	<p>Rapport de la Directrice générale</p> <p>Décision proposée : prendre note de l'opinion du Commissaire aux comptes sur la première série d'états financiers établis selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi que sur la mise en œuvre réussie du projet IPSAS ; décider en outre de transmettre à la Conférence générale, à sa 36^e session, le rapport du Commissaire aux comptes et les états financiers vérifiés et consolidés ; inviter la Directrice générale à faire rapport à la Conférence générale, à sa 37^e session, sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le document 187 EX/27 Partie II et à soumettre ce rapport, pour examen préalable, au Conseil exécutif à ses 189^e et 191^e sessions.</p> <p>Rapport financier et états financiers vérifiés et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 : rapport du Commissaire aux comptes</p>		<p>187 EX/27 Partie I (Partie I Rev. en espagnol seulement)</p> <p>187 EX/27 Partie II</p>
28	<p>Rapport de la Directrice générale sur la situation effective de tous les plans de paiement convenus entre l'UNESCO et les États membres ayant des arriérés de contributions</p> <p>La Directrice générale fait rapport sur l'état des contributions des États membres, sur la situation de trésorerie de l'Organisation et sur les plans de paiement convenus avec les États membres ayant des arriérés de contributions.</p> <p>Décision proposée : lancer un appel pressant aux États membres qui sont en retard dans le règlement de leurs contributions pour qu'ils paient leurs arriérés sans délai.</p>	<p>182 EX/Déc., 40 35 C/Rés., 02 185 EX/Déc., 27 (II)</p>	<p>187 EX/28 et Add.</p>
29	<p>Rapport de la Directrice générale sur l'analyse et les propositions du groupe de travail chargé d'examiner les incidences de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) sur la mise en œuvre du système d'incitation au paiement ponctuel des contributions</p> <p>La Directrice générale rend compte des conclusions et des propositions du groupe de travail qui présente au Conseil exécutif ses recommandations concernant le système d'incitation au paiement ponctuel des contributions dans le contexte de l'application des normes IPSAS.</p>	<p>35 C/Rés., 89 (III) 185 EX/Déc., 27 (II)</p>	<p>187 EX/29</p>

Point	Titre	Référence	Document
29 (suite)	<p>Décision proposée : prendre note des propositions du groupe de travail concernant le système d'incitation au paiement ponctuel des contributions et adresser ses recommandations à la Conférence générale à sa 36^e session.</p>		
	Questions relatives à la gestion		
30	<p>Rapport de la Directrice générale, en coopération avec le Comité du Siège, sur la gestion de l'ensemble des bâtiments de l'UNESCO</p>	<p>35 C/Rés., 96 185 EX/Déc., 30 186 EX/Déc., 27</p>	187 EX/30
	<p>La Directrice générale soumet à la Conférence générale un rapport sur la gestion de l'ensemble des bâtiments de l'UNESCO, la maintenance et la conservation des bâtiments du Siège et les questions de sûreté et de sécurité. Ce rapport a été approuvé par le Comité du Siège à sa 177^e session, le 6 juillet 2011.</p>		
	<p>Décision proposée : recommander à la Conférence générale de prendre note du rapport susmentionné et d'autoriser le virement des fonds disponibles provenant des engagements de dépense non liquidés pour l'exercice financier 2008-2009 pour le renforcement de la sécurité des bâtiments de l'UNESCO.</p>		
31	<p>Plan directeur relatif au Siège de l'UNESCO</p>	186 EX/Déc., 27	187 EX/31 et Corr. 187 EX/INF.6
	<p>La Directrice générale présente à la Conférence générale le Plan directeur relatif à la rénovation et à la conservation de la totalité des bâtiments du Siège. Ce Plan s'appuie sur une analyse des risques et concerne essentiellement la restauration des locaux non visés par le Plan Belmont, l'entretien et la conservation à long terme des locaux rénovés et non rénovés, y compris les aspects relatifs à la sûreté, la sécurité et l'environnement. Il a été élaboré par un groupe d'experts, sous la supervision d'un Comité directeur créé à cette fin par la Directrice générale, en collaboration avec le Comité du Siège qui a approuvé ce document à sa 177^e session le 6 juillet 2011.</p>		
	<p>Décision proposée : examiner la stratégie globale proposée dans le Plan directeur et les dépenses correspondantes, et recommander un projet de résolution à la Conférence générale en vue d'autoriser la Directrice générale à étudier les options les plus favorables pour son financement.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
32	Rapport de la Directrice générale sur la situation de la Caisse d'assurance-maladie (CAM) Conformément à la décision 186 EX/26, la Directrice générale présente des informations supplémentaires sur la situation de la Caisse d'assurance-maladie. Décision proposée : recommander à la Conférence générale d'appliquer la nouvelle formule de répartition des cotisations à la Caisse, de porter la part des cotisations incombant à l'Organisation de 50 % à 55 % et d'amender le Règlement en conséquence ; inviter la Directrice générale à absorber les éventuels coûts additionnels dans les crédits budgétaires existants, à continuer à préserver la stabilité financière de la CAM et à lui faire rapport à sa 192 ^e session.	186 EX/Déc., 26	187 EX/32 et Corr (<i>Corr. en anglais, arabe, français et russe seulement</i>) et Add.
33	Rapport de la Directrice générale sur la réforme du dispositif hors Siège La Directrice générale présente un rapport sur la planification de la première phase de mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège, qui inclut une feuille de route prévoyant une série d'étapes assorties d'échéances, les incidences budgétaires, les consultations avec les États membres et un cadre d'obligation redditionnelle. Décision proposée : prier la Directrice générale de concentrer la phase 1 de la mise en œuvre sur l'Afrique, la mise en place de la réforme dans les États arabes étant reportée à la période couverte par le 37 C/5, et de présenter, à la 36 ^e session de la Conférence générale, un plan définitif, détaillé et chiffré, de mise en œuvre de l'intégralité de la phase 1, faisant état des incidences budgétaires au niveau national.	186 EX/Déc., 28 186 EX/Déc., 17	187 EX/33 et Add.
34 ¹⁴	Numéro de point non attribué		
35	Nouveaux audits du Commissaire aux comptes		
	Rapport d'audit sur les services rattachés au Secteur de l'administration	Article 12.4 du Règlement financier	187 EX/35 Partie I
	Rapport d'audit sur le Bureau international d'éducation (BIE)	Article 12.4 du Règlement financier	187 EX/35 Partie II
	Rapport d'audit sur les conditions générales de mise en œuvre des programmes additionnels complémentaires (2008-2011)	Article 12.4 du Règlement financier	187 EX/35 Partie III

¹⁴ Le point 34 « Rapport de la Directrice générale sur le suivi des recommandations du Commissaire aux comptes : procédures de recrutement et de cessation de service » a été reporté ; l'explication de ce report a ensuite été donnée dans le document 187 EX/5.

Point	Titre	Référence	Document
RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES			
36	<p>Relations avec les organisations internationales non gouvernementales, les fondations et institutions similaires</p> <p>L'ordre du jour de cette session du Comité sur les ONG du Conseil exécutif comprend l'examen du projet de nouvelles « Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales » présentées par la Directrice générale (187 EX/37) et inscrites à l'ordre du jour de la 36^e session de la Conférence générale ; et l'examen de son propre mandat. D'autres questions relatives à la coopération de l'UNESCO avec les ONG sont également présentées dans ce document.</p> <p>Décision proposée : adopter le mandat du Comité sur les ONG tel que révisé.</p>	<p>Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales (sections I.1, IV.4.1, VI.1 et VI.2), les fondations et d'autres institutions similaires (article II.3)</p> <p>174 EX/Déc., 31 185 EX/Déc., 33 186 EX/Déc., 17 (I et II) 186 EX/Déc., 31 (<i>Proposition préliminaire de révision du mandat du Comité sur les ONG</i>)</p>	187 EX/36
37	<p>Nouvelles Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales</p> <p>La Directrice générale présente au Conseil exécutif, pour examen et observations, la proposition de nouvelles « Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales » inscrites à l'ordre du jour de la 36^e session de la Conférence générale.</p> <p>Décision proposée : recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de nouvelles « Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales ».</p>	186 EX/Déc., 31	187 EX/37
38	<p>Propositions relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée en 2012-2013 et recours présentés par les États membres dont les propositions n'ont pas été retenues</p>	<p>159 EX/Déc., 7.5 166 EX/Déc., 9.3 179 EX/Déc., 37 186 EX/Déc., 32</p>	187 EX/38 187 EX/INF.7

Point	Titre	Référence	Document
38 (suite)	<p>Conformément à la décision 159 EX/7.5, la Directrice générale présente au Conseil exécutif les propositions révisées des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée en 2012-2013. De plus, conformément à la décision 186 EX/32, visant à promouvoir plus activement ces anniversaires et à donner plus de possibilités, en particulier aux pays en développement, de présenter des propositions, la Directrice générale présente au Conseil exécutif de nouvelles propositions des États membres relatives à la célébration des anniversaires en 2012-2013.</p> <p>Décision proposée : recommander à la Conférence générale d'approuver la liste des propositions d'anniversaires jugées recevables par le Directrice générale et présentées dans le document 187 EX/38, qui s'ajouteront aux propositions d'anniversaires pour 2012-2013 déjà recommandées par la décision 186 EX/32.</p>		
39 ¹⁵			
40	Demande d'admission de la Palestine à l'UNESCO	182 EX/Déc., 52	187 EX/40
QUESTIONS GÉNÉRALES			
41	Application de la résolution 35 C/75 et de la décision 186 EX/34 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés	35 C/Rés., 75 186 EX/Déc., 34	187 EX/41
<p>Ce document récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 186^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>			
42	Rapport de la Directrice générale sur la reconstruction et le développement de Gaza : application de la décision 186 EX/35	186 EX/Déc., 35	187 EX/42
<p>Ce document récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 186^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide à la reconstruction et au développement de la bande de Gaza.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>			

¹⁵ Le point 39 « Relations avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et projet d'accord-cadre entre l'UNESCO et cette organisation régionale » a été retiré dans l'attente de nouvelles consultations.

Point	Titre	Référence	Document
POINTS SUPPLÉMENTAIRES			
43	Invitations à la réunion des États parties à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/43
	Ce point a été inscrit à la demande de la Directrice générale suite aux discussions tenues entre les États lors du 40 ^e anniversaire de la Convention de 1970 (mars 2011) à propos de l'application de cet instrument et des mesures qui devront être prises à l'avenir afin d'en renforcer l'efficacité.		
	Décision proposée : demander à la Directrice générale d'organiser une réunion des États parties à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.		
44	Organisation d'un Sommet Mondial sur le Multilinguisme, suite à l'Année internationale des Langues (2008) déclarée par l'Assemblée Générale des Nations Unies et dont l'UNESCO a été le chef de file	Point proposé par le Bénin	187 EX/44 187 EX/INF.12
45	Intensifier les efforts internationaux pour promouvoir les sciences humaines de l'UNESCO	Point proposé par la République de Corée	187 EX/45 187 EX/INF.12
46	Proclamation d'une Journée internationale du jazz	Point proposé par l'Allemagne, l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Équateur, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, le Mexique, l'Ouganda, les Philippines, la Pologne, la République tchèque, la République-Unie de Tanzanie et Sri Lanka	187 EX/46 187 EX/INF.10

Point	Titre	Référence	Document
47 ¹⁶	Numéro de point non attribué		
48	Mise en œuvre de la décision 180 EX/57 relative au Prix international UNESCO-Obiang Nguema Mbasogo pour la recherche en sciences de la vie	Point proposé par le Congo et la Côte d'Ivoire au nom des États membres du groupe Afrique de l'UNESCO	187 EX/48
49	Règlement intérieur et ordre du jour provisoires de la Conférence d'États chargée de réviser la Convention régionale de 1983 sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique	Point proposé par la Directrice générale	187 EX/49 Rev.
	La Directrice générale soumet des propositions concernant le règlement intérieur et l'ordre du jour provisoires de la Conférence internationale d'États chargée d'examiner et d'adopter des amendements à la Convention régionale de 1983.		
	Décision proposée : approuver le règlement intérieur et l'ordre du jour provisoires de la Conférence internationale d'États chargée d'examiner et d'adopter des amendements à la Convention régionale de 1983.		

¹⁶ L'examen du point 47 « Révision de la Convention régionale de 1981 sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique » a été reporté.